

LA Gestion différenciée écologique

La biodiversité dans la zone urbaine



A La Chapelle-sur-Erdre, ville verte, les espaces naturels sont proches des zones urbanisées. Des haies, des espaces enherbés subsistent ou ont été créés et rendent possible la conservation de corridors biologiques et la préservation de la biodiversité en ville.

Depuis 2007, une note plus scientifique est donnée à la démarche. Des relevés d'insectes et des inventaires floristiques sont ainsi réalisés.

Avancement de l'action :



L'objectif étant d'évaluer la gestion écologique de ces espaces et de mieux planifier les dates d'interventions pour le fauchage des prairies.

Gazon, pelouse, prairie, richesse écologique



Gestion agricole des espaces urbains

Les principales modifications portent sur les fréquences d'interventions suivant le plan de gestion écologique des espaces verts défini et mis en place le 1 janvier 2005.

Plus que des fréquences de tonte, c'est le rendu visuel et esthétique qui est important, associé à la diversité faunistique et floristique.

De plus, par cette nouvelle approche, c'est le jardinier tondeur que l'on valorise. Celui-ci dessine le paysage en jouant sur les volumes par la préservation des prairies, lesquelles sont fauchées en juin-juillet de chaque année.



Relevé d'insectes « Quartier de la source »



La gestion plus écologique des espaces verts

Gestion des surfaces enherbées

Quartier de la Source



La gestion plus écologique des espaces verts

Gestion des surfaces enherbées

Quartier de la Source



La gestion plus écologique des espaces verts

Gestion des surfaces enherbées

Quartier de la Source



La gestion plus écologique des espaces verts

Gestion des surfaces enherbées

Quartier de la Source



La gestion plus écologique des espaces verts

Gestion des surfaces enherbées



Quartier de la Source



La gestion plus écologique des espaces verts

Gestion des surfaces enherbées

Buisson de la Grolle



La gestion plus écologique des espaces verts

Gestion des surfaces enherbées

Buisson de la Grolle



La gestion plus écologique des espaces verts

Gestion des surfaces enherbées

Malabry



La gestion plus écologique des espaces verts

Gestion du patrimoine arboré



La gestion plus écologique des espaces verts

Gestion du patrimoine arboré

Réglementation

La charte paysagère et la charte des espaces naturels ruraux ont permis de définir des objectifs généraux:

- **Pérenniser les espaces végétalisés**
- **Mettre en valeur sur le long terme, le patrimoine vert**
- **Maintenir un équilibre entre espaces végétalisés et espaces bâtis**
- **Préserver la trame bocagère qui participe fortement à l'identité paysagère de la commune**

Les modalités de classement dans le PLU

- **Classer en Espaces Boisés Classés (L130-1) les boisements**
- **Protéger par classement au titre de la loi paysage (L 123-1,7) les linéaires et les éléments isolés.**
- **Barème des valeurs des arbres pour les arbres de plus de 30 ans**

La gestion plus écologique des espaces verts

Gestion des Zones humides

Bassins d'orage



La gestion plus écologique des espaces verts

Gestion des Zones humides



Bassins d'orage



La gestion plus écologique des espaces verts

Gestion des Zones humides

Mares



La gestion plus écologique des espaces verts

Gestion du fleurissement différencié

Un fleurissement différencié contribue très largement à la biodiversité. Les espaces verts ne sont plus monotones. Ils s'agrémentent de fleurs diverses et variées apportant une authenticité aux différents sites.

Capellia



Fleurissement
printanier



Fleurissement estival

Rue Picasso



Vivaces

La gestion plus écologique des espaces verts

Gestion du fleurissement différencié

Quartier Gesvrine



Bulbes

Quartier Gesvrine



Gazon fleuri

La Source



ZAC de Malabry



Fleurissement spontané